

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 20 janvier 2014 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred, M. STROESSER Bernard,
M. HAENSEL Robert, M. MEYER Jean-Claude,
M. BOECKEL Peter, M. FOURNIAL Patrick, M. HELBERT Paul, Mme HIRTZ Elisabeth,
M. MAPPUS Marc, Mme ROHRER-CAVODEAU Marie-Josée, M. SCHWOB Patrick,
M. SELTZ Daniel, M. WANTZ Stéphane, M. WOLF Guy

Membre absent excusé : Mme WEREY Sandra

Membre absent non excusé : /

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou représentés : 14

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'inclure le point suivant dans l'ordre du jour :

- Ecole élémentaire de Mittelbergheim : demande de subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout du point ci-dessus.

N°1/2014

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°2/2014

Objet : Nouveaux rythmes scolaires : choix des horaires

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires qui a été publié au journal officiel du 26 janvier 2013.

Vu la délibération n° D3 du 25 février 2013 relative au report de l'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 / 2015.

Considérant que cette réforme entraînera pour les élèves, les enseignants et les communes des grands changements :

- Retour à neuf demi-journées de travail/semaine afin d'alléger les journées de classe des élèves (moins 45 mn d'enseignement en moyenne par jour),
- Une possibilité de mise en place de nouvelles activités périscolaires organisées par les collectivités territoriales.

Considérant les réunions de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse dont l'ordre du jour était le changement des rythmes scolaires.

Considérant que la commune a proposé deux aménagements d'horaires aux parents d'élèves des écoles de Mittelbergheim à travers une enquête :

1^{ère} Proposition :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h – 11h30 ; 13h30 – 15h15

Mercredi : 8h30 – 11h30

2^{ème} Proposition :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 – 11h30 ; 13h30 – 15h45

Mercredi : 8h30 – 11h30

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014

Considérant les 54 réponses de l'enquête, auprès des parents concernés :

	OUI	NON
1 ^{ère} proposition	15	36
2 ^{ème} proposition	33	18

Parmi les résultats ci-dessus, trois parents ont montrés leurs oppositions aux deux propositions. Trois enquêtes sont également revenues sans choix prononcé.

Un débat s'en suit concernant les horaires proposés et le poids budgétaire (engagement de personnel, mise en place d'activités, intervention de personne extérieur ...)

Après débat et délibération, le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité, décide :

- De fixer les nouveaux horaires scolaires qui s'appliqueront dès septembre 2014 comme suit :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 – 11h30 ; 13h30 – 15h45
Mercredi : 8h30 – 11h30
- D'imputer une dépense de fonctionnement de 5 000 € au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » au budget primitif 2014,
- D'autoriser M. le Maire à informer l'inspection académique du choix de la commune,
- D'autoriser M. le Maire à se charger du recrutement de personnels complémentaires et à signer les contrats de travail.

N°3/2014

Objet : Ecole élémentaire de Mittelbergheim : demande de subvention

Vu la délibération n°4 du 15 décembre 2008 attribuant une subvention de 5 € /jour /enfant pour une classe verte qui s'est déroulé du 04 au 07 mai 2009 à Neuwiller-les-Saverne (Bas-Rhin).

Considérant le courrier formulé par le corps enseignants de l'école élémentaire de Mittelbergheim, reçu en mairie le 20 janvier 2014, sollicitant une subvention pour une classe verte qui doit se dérouler du 19 au 23 mai 2014 à Cerniebaud (Jura).

Considérant qu'il n'y a pas eu de classe verte depuis 2009 et que le coût est plus élevé, M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 5 € /jour /enfant ou une subvention exceptionnelle de 7 € /jour /enfant.

Après délibération et vote secret, le conseil municipal à 12 voix « pour » sur 14 voix exprimées, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 € /jour /enfant, sur présentation de la liste des enfants ayant participé à cette classe verte,
- D'imputer la dépense de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement » du budget primitif 2014

N°4/2014

Objet : Union Sportive de Mittelbergheim

- Convention de location du Club House

M. le Maire soumet le projet de convention aux membres du conseil municipal. Il propose d'y rajouter l'article suivant :

Article 2 : Remise de biens mobilier

Le preneur remet à la Collectivité l'ensemble des biens mobiliers, matériels, vaisselles et divers figurant sur la liste jointe en annexe à la présente convention et dont il reconnaît et certifie en être intégralement propriétaire pour l'avoir acquis en son temps ou reçu légalement en don..

La remise est convenue à titre gracieux,

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014

Le preneur s'interdit, à compter de cette remise, à revendiquer sous quelque forme que ce soit un droit quelconque sur l'utilisation ou la destination de ces biens.

La collectivité accepte ces biens dans leur état sans recours contre le preneur pour défaut d'entretien, mauvais fonctionnement ou vices cachés. La collectivité s'engage pour sa part

- A mettre ces biens à disposition du preneur sur demande de ce dernier
- A en assurer l'entretien ou le remplacement en cas de nécessité ou de besoin

- Tarifs de location du Club House

M. le Maire propose que la location des locaux du club house soit fixer au prix de 100 € / soirée + charges pour les habitants de la commune et à 180 € / soirée + charges pour les extérieures.

Une facture comprenant le prix de la location avec les charges consommées (eau, électricité, fuel pour le chauffage) sera émise après la location. Il incombera au locataire de payer cette facture sous 30 jours.

Si les locaux, matériel, mobilier et installations ne sont pas restitués dans un bon état ou dans le cas où le locataire ne souhaite pas nettoyer les lieux, une société de nettoyage effectuera la remise en état et la facture sera envoyée au locataire.

Il est demandé au locataire de déposer à la mairie de Mittelbergheim un chèque de caution d'un montant de 500 € à l'ordre de la « Trésorerie de Barr » qui sera restitué après encaissement des frais de location.

La caution pourra être retenue si l'objet de la manifestation n'est pas conforme à la déclaration souscrite à l'article 1 ou en cas de dommages éventuels.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ajouter l'article 2 « Remise de biens mobilier », à la convention à signer avec l'Union Sportive de Mittelbergheim,
- De fixer la location des locaux du club house au prix de 100 € / soirée + charges pour les habitants de la commune,
- De fixer la location des locaux du club house au prix de 180 € / soirée + charges pour les extérieures,
- De fixer la caution à 500 €,
- De faire intervenir une société de nettoyage si la salle n'est pas rendue en bon état et de le facturer au locataire.

N°5/2014

Objet : Occupation du domaine public : isolation extérieure

Considérant les deux déclarations préalables n° 067 295 14 R0001 et n° 067 295 14 R0002 arrivées respectivement les 8 et 9 janvier 2014 à la mairie et ayant pour objet une demande d'isolation thermique extérieure d'une épaisseur de 14 cm.

Considérant que la commission bâtiment a émis le souhait que le conseil municipal se prononce sur ces deux dossiers étant donné que l'isolation thermique extérieur va empiéter de 14 cm sur la voirie publique.

Considérant que le plan d'alignement des rues de la commune ne permet pas aux propriétés privé d'occupé le domaine public

Après délibération et vote secret, le conseil municipal à 11 voix « pour » sur 14 voix exprimées, décide :

- De ne pas autoriser d'empiètement sur le domaine public pour des travaux relatifs à l'isolation extérieur de bâtiment.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2014

N°6/2014

Objet : Divers

- INSEE : recensement de la population 2014 -> La population totale est de 671 habitants

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H30

Mittelbergheim, le 27 janvier 2014
Le Maire,
Alfred HILGER